

20 décembre 2018

(18-8067) Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce Session extraordinaire

## SYSTÈME MULTILATÉRAL DE NOTIFICATION ET D'ENREGISTREMENT DES INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES POUR LES VINS ET LES SPIRITUEUX

## RAPPORT DU PRÉSIDENT, M. L'AMBASSADEUR DACIO CASTILLO (HONDURAS)

- 1. Le présent rapport sur les négociations concernant l'établissement d'un système multilatéral de notification et d'enregistrement des indications géographiques (IG) pour les vins et les spiritueux (le "Registre des IG") est présenté à la session extraordinaire du Conseil des ADPIC sous ma propre responsabilité et est sans préjudice des positions des délégations et du résultat des négociations.
- 2. Depuis mon dernier rapport écrit, distribué le 27 novembre 2017 sous la cote TN/IP/25, il y a eu très peu d'activité dans le cadre de la session extraordinaire du Conseil des ADPIC, et je n'ai pas décelé d'évolution notable dans les approches des Membres concernant le fond ou le processus des négociations sur le Registre des IG cette année.
- 3. Depuis le début de l'année, j'ai mené un certain nombre de conversations informelles avec des délégations, individuellement, et j'ai organisé des consultations en petits groupes avec environ 26 des délégations les plus actives le 13 juillet et le 7 novembre 2018. J'ai fait rapport sur la situation actuelle à la session extraordinaire du Conseil des ADPIC au cours des réunions informelles des Chefs de délégation/du CNC, le 7 mai et le 24 juillet 2018.
- 4. Dans ces consultations en petits groupes, j'ai souligné que le manque d'activité à la session extraordinaire du Conseil des ADPIC contrastait fortement avec l'activité considérable concernant les IG dans les accords commerciaux bilatéraux et régionaux, permettant la création de divers nouveaux régimes de protection pour les IG, et le développement actif des systèmes nationaux de protection des IG dans plusieurs Membres de l'OMC. La pertinence des IG pour la politique nationale des Membres en matière de propriété intellectuelle a également été mise en avant par le fait que les obligations au titre de l'Accord sur les ADPIC concernant la protection des IG restaient un thème populaire pour lesquels les Membres demandaient une assistance technique au Secrétariat de l'OMC. Cette relation entre les marques de commerce et de fabrique et les IG, un thème pertinent pour le débat sur les IG dans de nombreux forums, avait aussi fait l'objet de conférences auxquelles les Membres intéressés avaient participé. Cet élan général ne s'était malheureusement pas traduit par une initiative renforcée dans ce groupe de négociation, qui ne s'était pas engagé dans le fond des travaux sur un Registre des IG pour les vins et les spiritueux qui lui avaient été prescrits depuis plusieurs années à présent.
- 5. J'ai invité les délégations à réfléchir à la question de savoir si un examen des faits nouveaux récents dans les accords commerciaux bilatéraux et les systèmes nationaux de protection des IG pourrait être pertinent ou utile pour la session extraordinaire du Conseil des ADPIC, et pourrait contribuer à redynamiser ses travaux. Étant donné le rythme de ces évolutions, un tel examen pourrait donner un nouvel éclairage sur les positions de négociation qui datent approximativement de 2008.
- 6. En réponse, les délégations soutenant la proposition de modalités contenue dans le document TN/C/W/52 ont renouvelé leurs demandes visant des progrès parallèles pour chacune des trois questions liées aux ADPIC, et ont confirmé leur point de vue selon lequel l'OMC était l'enceinte adéquate pour examiner ces questions. Même si le contexte de négociation actuel, difficile, n'incitait

pas, selon elles, à un engagement sur le fond, à ce stade, elles continuaient à réfléchir à ces questions et réévaluaient régulièrement la situation à cet égard.

- 7. Les délégations soutenant la proposition conjointe contenue dans le document TN/IP/W/10/Rev.4 ont réaffirmé leur position selon laquelle les travaux dans le cadre de la session extraordinaire du Conseil des ADPIC devaient respecter le mandat limité aux IG pour les vins et spiritueux. Même si la plupart des délégations de ce groupe se sont dites disposées à considérer toute nouvelle proposition concrète relevant du mandat, elles ne voyaient pas l'intérêt de s'engager dans ce domaine en l'absence de perspectives d'avancées. Une délégation a mis en avant son point de vue selon lequel la divergence de vues de longue date rendait la convergence peu probable et a souligné qu'elle s'opposait donc à toute intensification des travaux dans les groupes de négociation.
- 8. Compte tenu de ce qui précède, j'estime que la situation n'a pas évolué depuis mon dernier rapport, établi en novembre 2017. Malgré des progrès considérables dans le domaine des IG en dehors de l'OMC, les positions des Membres dans le cadre de la session extraordinaire du Conseil des ADPIC n'ont pas bénéficié d'un engagement sur le fond du fait de ces avancées. Comme au cours des années précédentes, je ne détecte aucune envie de la part des délégations de reconsidérer leurs positions traditionnelles, ou de reprendre les discussions dans le cadre de la session extraordinaire du Conseil des ADPIC, à ce stade.
- 9. Compte tenu de cette évaluation, je resterai en contact étroit avec les délégations et poursuivrai mes efforts pour faciliter l'engagement dans ce groupe de négociation.